

A l'heure qu'il est, plus de trente de ces infortunées, toutes dignes de compassion, sont déjà venues déclarer qu'elles béniraient le jour où la crèche ouvrirait ses portes.

Les enfants de ces femmes, au lieu d'être enfermés à la maison ou y être laissés sous la surveillance insuffisante d'un jeune frère, d'une jeune soeur ou d'une voisine indifférente, et être ainsi exposés à tous les dangers, pourront désormais trouver à la crèche une bonne nourriture, des soins maternels, hygiéniques et tout le bien-être qu'exige le premier âge.

La mère peut aller voir l'enfant à la crèche et l'y allaiter chaque fois que son travail le lui rend possible.

Afin que l'enfant ne soit pas inutilement séparé de la mère, la crèche reste fermée les dimanches et les jours fériés. Aucun enfant n'y passe la nuit.



Il faut que la mère de famille sache que la crèche n'est pas un hospice, un asile. La crèche est une institution de prévoyance sociale plutôt qu'une institution de bienfaisance.

Grâce à la crèche, les petits enfants seront bien gardés et la femme honnête et laborieuse pourra, à l'avenir, travailler hors du logis avec plus de tranquillité.

Que d'accidents arrivent, en effet, journallement à des enfants en bas âge laissés sans surveillance à la maison ! Il ne se passe pas de semaine que les journaux ne rapportent, en affreux faits divers, la fin tragique de pauvres petits êtres tombés sur le poêle rouge. Et combien de fois, la mère, en rentrant le soir, a-t-elle trouvé un enfant estropié, agonisant ou même un petit cadavre !

Ce sont ces considérations d'humanité qui nous engagent à prendre l'initiative pour la fondation d'une crèche à Luxembourg. Nous prenons donc la liberté de faire appel aux sentiments bien connus de fra-